

COMMUNE DE PLASSAC-ROUFFIAC (CHARENTE)

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge DAVID, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/07/2020

Présents : Mesdames et messieurs Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Delphine LAURAIN, Damien AUDOIN, Julien GAURIEAU, Isabelle ARNAUD, Monsieur COTTREAU Pascal, Monsieur Alain LAPOUGE.

Absents excusés : Madame Marie-Christine LE TURDU.

Madame Isabelle ARNAUD a été nommée secrétaire de séance.

Madame Isabelle BUTAUD, receveur municipale à la Trésorerie de La Couronne est présente lors de la réunion.

Ordre du jour :

- Vote du budget primitif 2020
- Questions diverses

BUDGET PRIMITIF 2020 :

Madame BUTAUD prend la parole et nous expose les différents comptes du budget.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget de la commune pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	413 764,36 €	413 764,36 €
Section d'investissement	268 790,17 €	268 790,17 €

Résolution :

- Le Conseil Municipal, lecture faite, après en avoir délibéré, par vote à main levée, approuve le budget de la commune pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

- * au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- * au niveau des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	413 764,36 €	413 764,36 €
Section d'investissement	268 790,17 €	268 790,17 €

QUESTIONS DIVERSES :

1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2020 :

Comme chaque année, la ville de PLASSAC-ROUFFIAC est appelée à voter les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou le changement des taux des taxes.

Résolution :

Le Conseil Municipal, lecture faite, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

DÉCIDE :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de maintenir pour l'année 2020 les taux en vigueur, à savoir :

Taxe d'habitation	: 7,55 %
Taxe foncière (bâti)	: 16,50 %
Taxe foncière (non bâti)	: 33,16 %,

- de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2 – MONSIEUR LE MAIRE ABORDE :

- les différentes normes pour la cuisine de la salle des fêtes, plusieurs devis doivent être établis .
On doit se rapprocher de la Mairie de Bécheresse pour des conseils car leur salle des fêtes fait référence.
- Un aménagement des bureaux de la mairie, la mise aux normes des ouvertures extérieures du RDC, l'isolation de la toiture
- Achat d'une armoire forte ignifugée pour le classement des documents officiels
- Réouverture de la mairie aux horaires habituels à compter du 1^{er} août 2020
- Un nettoyage de l'église de Plassac est nécessaire, des devis doivent être demandés
- Un point est fait sur l'adressage pour les choix suivants et validés par le conseil
 - **Fond bordeaux 5, minuscule 10, panneaux arrondis, listel creux**
- Une réflexion est lancée sur l'emplacement du monument aux morts (se trouve actuellement dans la salle des archives ».

Monsieur le Maire expose les différents projets de travaux de voirie qu'il souhaite réaliser en 2020, à savoir :

- Réfection de l'allée principale du cimetière de Plassac et des allées secondaires ainsi que l'agrandissement de l'entrée du cimetière
- Réfection des voiries à Rouffiac , aux Coffres et au Cluzeau
- Un arrêté doit être fait concernant l'interdiction aux poids lourds sur la route de Bécheresse
- Demande de containers au Grand Angoulême pour les déchets du cimetière et de la mairie
- Plusieurs habitants se sont plaints de la vitesse des véhicules dans le bourg de Plassac. Un radar de courtoisie est envisagé à ce carrefour pour estimer la fréquence et la vitesse de ces véhicules

La séance est levée à 22h